

Un bon bilan 2023 qui ne doit pas masquer des tendances moins favorables pour l'avenir

La prudence était de mise l'an dernier concernant l'embellie constatée au compte administratif 2022. Cette prudence était justifiée : le bilan de l'exercice 2023 reste tout à fait correct, mais montre des signes de dégradation pour l'avenir. En effet, le contexte inflationniste, la hausse des taux d'intérêt et les évolutions en matière salariale ont pesé fortement sur les dépenses de fonctionnement de l'Agglo, comme dans l'ensemble des collectivités et de leurs groupements. À cela s'ajoutent les effets des réformes fiscales successives, qui ont complètement modifié la configuration des recettes locales et qui les rendent de plus en plus dépendantes de la conjoncture économique.

■ Fonctionnement : des recettes moins dynamiques que les dépenses

Les courbes de croissance des recettes et des dépenses réelles se sont croisées pour la première fois depuis la création de l'Agglo (hormis entre 2020 et 2021, qui furent des années atypiques en raison de la crise sanitaire). Ainsi, dans le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus fortement (+ 3,6 %) que les recettes réelles de fonctionnement (+ 1,1 %).

Au-delà des facteurs généraux rappelés en introduction (inflation, taux d'intérêt, salaires), les dépenses 2023 ont été impactées par le développement de plusieurs services portés par l'Agglo : réouverture du stade nautique agrandi et réhabilité, création de 33 places supplémentaires dans les crèches, prévention des déchets...

Côté recettes, la fiscalité dépend de plus en plus de la dynamique de la TVA : inexistantes en 2020, les recettes de TVA ont représenté 40 % du panier fiscal de l'Agglo en 2023, après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et celle de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Or cette dynamique s'est essoufflée en 2023 (+ 2,8 %, contre + 8,6 % en 2022) et la tendance risque de se prolonger dans les années à venir.

Dans le domaine de la gestion des déchets, la hausse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compense largement le tassement des autres recettes et permet de maintenir l'équilibre financier du service.

Il résulte de ces évolutions dans la section de fonctionnement du budget principal une baisse de l'épargne brute et de l'épargne nette. Avec 65 € par habitant, cette dernière conserve toutefois un niveau correct, comparable à la moyenne nationale des EPCI de même strate. Par ailleurs, bien qu'il soit de moindre importance par rapport à 2022, le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal reste largement excédentaire (11,4 M€) et même supérieur aux résultats enregistrés avant la crise sanitaire.

Comme en 2022, les budgets des transports et du cycle de l'eau sont fortement impactés par la hausse des coûts en général et des prix de l'énergie en particulier. Leur épargne nette connaît ainsi une baisse significative, notamment pour le budget des transports. Il s'agit là aussi d'une tendance à surveiller dans l'avenir.

■ Un niveau d'investissement toujours élevé

Après le montant record enregistré en 2022 (30,3 M€), les dépenses d'équipement s'établissent à 26,6 M€ tous budgets confondus, soit un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire (25,7 M€ en 2019).

En page 4, le paragraphe consacré aux dépenses d'équipement de l'Agglo présente le contenu des investissements, avec les montants comptabilisés en 2023 par budget et par domaine d'intervention).

Parmi les opérations les plus notables on peut citer :

- L'extension et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal,
- Des acquisitions et aménagements de terrains à vocation économique,
- Dans le domaine de la petite enfance, la restructuration de la crèche et du relais de Malissol, le réaménagement de la crèche des P'tits Mariniers à Chasse-sur-Rhône, l'acquisition d'une maison d'assistantes maternelles, rue Pipet à Vienne, pour aménager une micro-crèche,
- La poursuite des programmes conteneurs enterrés et les premières installations de points d'apport volontaire des déchets alimentaires,
- La voirie, par exemple le réaménagement complet des abords du collège de l'Isle à Vienne, la montée des Jacquetières à Sainte-Colombe, la rue des Grillons à Eyzin-Pinet, la route de Jardin aux Côtes-d'Arej, la route du Colombet à Trèves, ou encore le parking de l'Espace Saint-Germain,
- Le développement des pistes cyclables,
- Le renouvellement du système de billettique dans le budget annexe des transports,
- Les réseaux d'assainissement, par exemple le renforcement d'un collecteur de transit à Luzinay ou la mise en séparatif eaux usées/eaux pluviales, route du Lacat à Ampuis,
- Les opérations de réfection des conduites d'eau potable et la réhabilitation du forage de Gerbey à Chonas l'Amballan avec création d'une station de pompage,
- La gestion des eaux pluviales, par exemple la création d'un réseau de collecte lieu-dit Remilleux à Longes ou la création d'un nouvel exutoire ZI de Leveau à Vienne,
- La lutte contre le ruissellement, par exemple la réhabilitation de la galerie Saint-Marcel dans le cadre du réaménagement du jardin de Cybèle à Vienne,
- la protection des rivières, par exemple les études et travaux relatifs à la continuité écologique de la Sévenne.

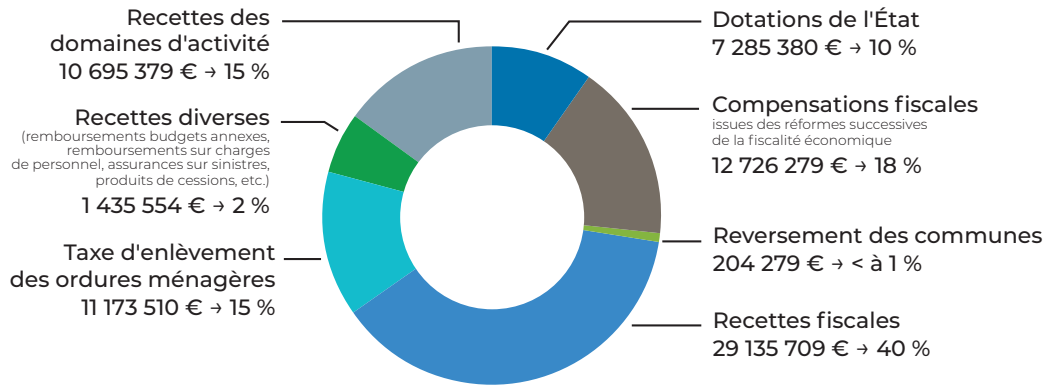
■ Une dette qui reste maîtrisée

Grâce à sa capacité d'autofinancement et à la mobilisation d'importantes subventions, l'Agglo a pu limiter le recours aux prêts bancaires pour financer ses investissements en 2023. Elle a ainsi emprunté 6 M€ et l'encours de la dette s'établit à 61,4 M€ au 31/12/2023, tous budgets confondus, contre 61,1 M€ un an auparavant. Cet endettement reste tout à fait soutenable : dans le budget principal, le taux d'intérêt moyen ne dépasse pas 2,49 % et la durée de remboursement est de 3 ans et 9 mois.

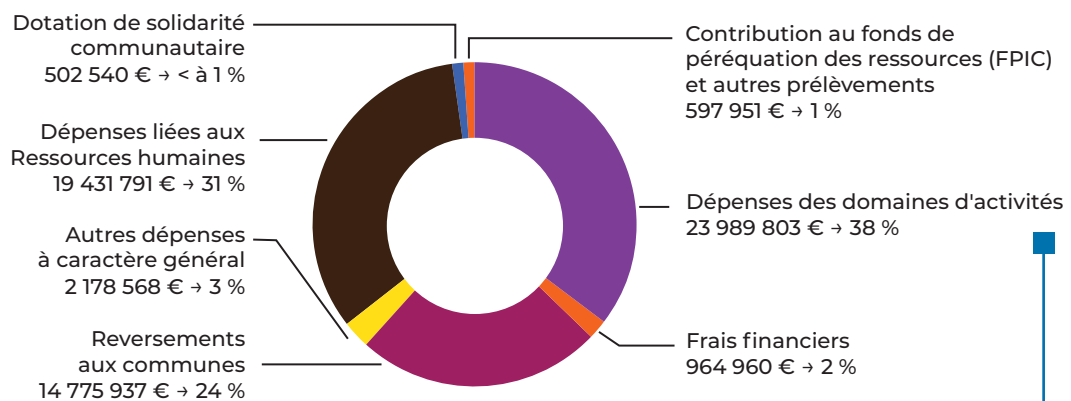


Le fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 72 656 090 €



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 62 441 550 €



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 10 545 929 € en 2023, hors produits de cessions et provisions pour risque.

Le résultat propre à l'exercice 2023, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à 8 267 116 €.

· Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 277 136 €
· Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme	422 000 €
· Emploi, formation, insertion	480 636 €
· Aménagement urbain	365 615 €
· Politique de l'habitat	532 629 €
· Cohésion sociale et politique de la ville	572 692 €
· Jeunesse	56 064 €
· Petite enfance	1 650 988 €
· Service téléalarme	189 649 €
· Politiques territoriales	8 741 €
· Voirie communautaire	1 796 108 €
· Eaux pluviales et rivières	717 717 €
· Équipements sportifs	522 433 €
· Piscines	976 818 €
· Subvention d'équilibre budget des transports	1 000 000 €
· Transition énergétique et biodiversité	248 128 €
· Gestion des déchets	8 536 114 €
· Maintenance du patrimoine et moyens techniques	501 057 €
· Soutien aux événements intercommunaux	64 169 €
· Fourrière animale	73 761 €
· Contribution aux services incendie	2 997 349 €

Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)



Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. Elles s'élèvent à 26 605 977 €.

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

• par budget :

> Budget principal	18 385 403 € (y compris reversements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	1 439 724 €
> Budget immobilier d'entreprises	420 693 €
> Budget zones économiques	1 806 889 €
> Budget assainissement	1 694 064 €
> Budget eau potable	2 827 257 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	31 947 €
> Budget parking de Saint-Germain	0 €

• par domaine d'activité :



Transports et déplacements
1 439 724 €

- Renouvellement du matériel roulant
- Développement des modes de déplacement non motorisés
- Poursuite de la mise en accessibilité et de la sécurisation des arrêts de bus
- Modernisation du système billettique
- Études réaménagement cours Brillier



Maintenance patrimoine et informatique
769 227 €

- Maintien à niveau des bâtiments
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Renouvellement des véhicules et équipements
- Informatique (services de l'Agglo et écoles)
- Signalétique et communication



Aménagement et rénovation urbaine
476 334 €

- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne
- PLU des communes



Petite enfance et téléalarme
1 843 713 €

- Création, extension, rénovation, reconstruction de crèches et relais
- Maintien à niveau et mise aux normes des établissements existants
- Maintien à niveau des équipements : mobilier, matériel...
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme



Politique de l'habitat
425 407 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage



Économie et tourisme
3 144 577 €

- Création et aménagement de zones économiques
- Acquisition de terrains à vocation économique
- Immobilier d'entreprises
- Soutien au commerce
- Tourisme :
 - études belvédère Tupin et Semons et halte fluviale, signalétique, pavillon du tourisme
 - programme annuel d'investissement Jazz à Vienne
 - Programme de travaux base de loisirs de Condrieu



Voirie et infrastructures
6 311 669 €

- Création et réaménagement de voies
- Aménagements de sécurité liés au Plan de mobilité
- Ouvrages d'art (ponts)
- Aménagement de pistes cyclables
- Requalification des zones d'activités



Environnement et gestion des déchets
1 184 151 €

- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Renouvellement, maintenance et outils de gestion des bacs de collecte
- Déploiement des points d'apport volontaire et amélioration de leurs abords
- Modernisation des déchèteries



Équipements sportifs et piscines
5 002 134 €

- Extension-réhabilitation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson
- Maintien à niveau des gymnases, des terrains de sport, des piscines et de leurs équipements



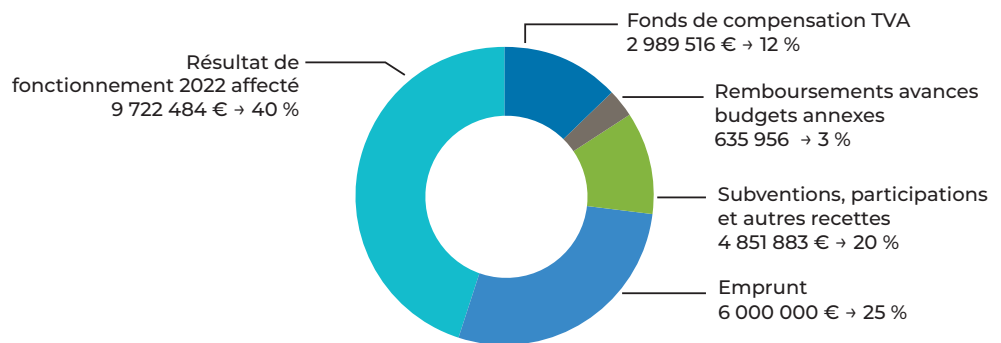
Cycle de l'eau
6 009 040 €

- Réhabilitation, extension et mise en séparatif des réseaux d'assainissement
- Travaux de raccordement à la station d'épuration Vienne Sud
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Rivières et lutte contre les inondations
- Schéma directeur assainissement
- Renouvellement et extension des conduites d'alimentation en eau potable
- Maintien à niveau des stations de production



Le financement de l'investissement (budget principal)

Il s'agit des recettes réelles d'investissement du budget principal, hors opérations d'ordre, financières, et patrimoniales. Elles s'élèvent 24 199 840 €.



Le recours à l'emprunt et la dette

Pour financer 26,6 M€ d'investissement réalisés en 2023, l'Agglo a mobilisé 6 M€ de prêts bancaires. En parallèle, l'Agglo a remboursé 6,8 M€ de capital. Le recours à l'emprunt a été moins important qu'en 2022, ce qui traduit à la fois une légère diminution de l'investissement après le niveau record de 2022, une importante capacité d'autofinancement et la mobilisation de nombreuses subventions.

Avec un encours global de 61 399 137 € au 31 décembre 2023, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en hausse de 0,3 M€ par rapport au 1^{er} janvier, alors que l'Agglo a remboursé plus de capital qu'elle n'en a emprunté. Cette légère hausse de la dette s'explique par les emprunts récupérés dans le budget annexe de l'eau après la dissolution du syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes. L'encours au titre du budget principal atteint 39 740 572 €.

Le coût de la dette reste raisonnable malgré la hausse des taux, avec un taux d'intérêt moyen qui s'établit à 2,49 % dans le budget principal et qui oscille entre 2,43 % et 4,82 % dans les budgets annexes.

En outre, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » se maintient à un niveau tout à fait soutenable puisqu'elle n'augmente que de 7 mois pour le budget principal (3 ans et 9 mois au lieu de 3 ans et 2 mois). Dans les budgets annexes, elle oscille entre 8 mois et 5 ans et 10 mois.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Il convient enfin de rappeler que l'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et que son exposition au risque de taux reste bien répartie entre les taux fixes (76 %) et les taux variables (24 %).

Chiffres clés



105,8 M€

de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

89 M€

de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

26,6 M€

de dépenses d'équipement (tous budgets)